

La direction de l'UM2 va se trouver confrontée en 2009, lors de la campagne d'évaluation de notre contrat quadriennal, aux exigences de plus en plus normatives de l'AERES. Les anticipant, la cellule de pilotage qu'elle met en place cherche, d'une part à montrer l'insuffisance des critères avancés par l'AERES (comme par exemple l'utilisation de la seule base Web of Science) et d'autre part à avancer sa propre perception de ses unités de recherche et de ses formations. Malheureusement, la voie suivie emprunte sur certains points les mêmes pistes de l'évaluation quantitative. C'est ainsi que dans une enquête récente, il est demandé aux directeurs d'unités d'indiquer pour chaque enseignant-chercheur ou chercheur s'il est publiant ou non publiant. Par là-même, ce qui est demandé va au-delà des rapports des comités de visite qui n'indiquent que la proportion de non publiants dans un laboratoire, mais sans les nommer

. De plus, ranger une personne dans telle ou telle catégorie n'est pas aussi aisé ni automatique que cela, des éléments de pondération à débattre étant par exemple fournis par l'AERES elle-même. Enfin on peut craindre, à la suite de la sortie des rapports Schwartz et Hoffman, prônant la modulation des services, l'usage que peut être fait d'une telle **stigmatisation individuelle**

.

En conséquence, les sections SNESup de l'UM2 appellent les directeurs de laboratoire à ne pas remplir la case « publiant » dans l'enquête qui leur a été envoyée.